

# Multi-Accueil "Les Lucioles"



## Projet Pédagogique



# PREFACE

## Le Projet d'Établissement (Multi-Accueil/Jardin d'enfants)

### A. Un projet social autour de deux structures Petite Enfance

Les porteurs de ce projet sont :

- La **municipalité de Puygouzon** qui a construit et présenté le projet auprès des différentes instances décisionnaires (CAF/PMI) et qui l'a financé par le biais d'un contrat Enfance et Jeunesse.

L'objectif étant de **regrouper** les infrastructures liées à l'enfance sur un même territoire et créer ainsi un **pôle Petite Enfance** sur la commune de Puygouzon.

- L'**association « Les Lucioles »** gestionnaire des deux activités.
- Le **département** du Tarn via la PMI (Protection Maternelle et Infantile), qui donne l'agrément et assure le suivi et le contrôle de la structure.

Les partenaires financeurs sont :

- La **CAF/MSA** qui participe aux frais de fonctionnement sous forme de prestation de service via un conventionnement « prestation de service unique ».
- La **municipalité** qui verse une subvention de fonctionnement dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF/MSA.

### B. Un projet pédagogique

Afin que l'**action éducative** soit cohérente vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, un projet pédagogique définit les orientations de notre travail d'équipe autour d'**objectifs communs**.

Il se veut être un **outil de communication** pour faire connaître notre travail aux parents, aux organismes extérieurs, et sert de référence à la formation des stagiaires, des nouveaux salariés et à l'accueil de nouveaux intervenants.

# I. PRESENTATION



## A. Une structure pour les 2 mois / 2 ans et plus

Dans le souci d'un **accueil personnalisé** et à la dimension de l'enfant (capacité d'accueil de 20 enfants de **2 mois à 2 ans**), **le Multi-Accueil** fonctionne du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45, excepté le mercredi où l'accueil est assuré de 8h à 18h et est mutualisé avec le jardin d'enfants.

Un **règlement de fonctionnement** est remis aux parents lors de l'inscription. Il définit les modalités d'accueil de l'enfant et de sa famille au sein de la structure, et pointe les obligations des deux parties (structure/famille).

Ce lieu de vie a pour objectif :

- De favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant
- D'accompagner l'autonomie de l'enfant en le prenant en compte dans son individualité, en lui garantissant un environnement affectif, sécurisant, et en l'aidant dans sa rencontre avec les autres par l'exploration et par la proposition de découvertes sensorielles et motrices.
- De faciliter le passage au Jardin d'Enfants par un rapprochement dans des activités en commun, des temps de décroisement en fin d'année.

## B. L'espace

L'accueil se fait dans des locaux, chaleureux et colorés, dans un décor adapté et réfléchi pour l'enfant afin qu'il puisse trouver un espace répondant à ses besoins de soins, de découvertes et d'activités.

### 1) Le hall d'entrée vitré

C'est un petit **lieu de transition** où l'enfant et le parent rencontrent la structure, commencent à s'en imprégner. Nous y trouvons :

- Des porte-manteaux personnalisés par une photo.
- Des casiers individuels pour les chaussures/chaussons.
- Des casiers administratifs aux noms des familles, une boîte aux lettres pour les paiements, les bordereaux vacances et un panneau d'information ponctuelle.

Le parent peut y prendre connaissance du règlement de fonctionnement et des informations associatives (statuts, derniers compte-rendu AG/CA, Bilans Comptable...).

Un **trombinoscope** permet de visualiser l'**équipe éducative** (fonction, qualification) et l'**équipe gestionnaire** de l'association (poste occupé).

Cet espace qui s'ouvre à la fois sur l'extérieur, mais aussi sur le lieu de vie, est volontairement vitré pour que l'enfant puisse être acteur dans les moments de séparation/retrouvailles : L'enfant peut ainsi suivre du regard son parent jusqu'au bout pour lui dire au revoir en douceur. Tout comme il lui est possible de le voir arriver au moment des retours.

## 2) Le lieu de vie

Il est aménagé de façon à proposer un **espace** suffisamment **riche**, varié et sûr, pour que l'enfant puisse évoluer, se construire, dans un environnement favorisant l'exploration mais aussi l'observation, la rencontre mais aussi la réflexion, et pratiquer à son rythme ses propres découvertes.

Une première pièce principale propose :

- un module central en bois avec un côté nurserie et un côté cuisine, des étagères de parts et d'autres avec des poupées et des jeux d'encastrement,
- un espace lecture avec un fauteuil, un bac à livres et un grand coussin tortue,
- un espace repos avec une couette et une banquette,
- un espace permettant au « rampant » de se redresser avec un miroir et sa barre d'appui ainsi qu'un parc d'activités avec porte, volets, toboggan...,
- une étagère avec les premiers jeux d'activités en tissu,
- un espace bébé délimité par un grand tapis modulable qui lui permet d'évoluer à son rythme, en toute sécurité, mais sans être isolé ni séparé des plus grands. Un porte « doudous » en tissu permet de recevoir les sucettes et doudous dans des poches individuelles. Des coussins, des hochets de différentes formes, couleurs et textures lui offrent un premier univers douillet.  
Cet espace volontairement non clos lui permettra d'accéder à l'espace des plus grands, quand ses capacités psychomotrices le lui permettront.

**NB :** Les enfants qui ont acquis la marche, et de ce fait ayant d'autres besoins, avec d'autres possibilités s'offrant à eux, ont l'accès de cet espace bébés, interdit.

- Des transats, un siège suspendu pivotant avec tableau d'activités et une « zébulette » (qui permettent au bébé d'être à la verticale en étant bien soutenu pour se balancer, sautiller ou simplement se reposer sans forcer sur ses jambes) complètent les possibles offerts au bébé.
- Un grand miroir vertical avec un cadre féérique invite l'enfant à se regarder à quatre pattes ou debout.

Une seconde pièce offre à l'enfant :

- des murs ludiques qui invitent à la découverte avec divers modules qui mettent les sens à l'épreuve en faisant tourner, coulisser et glisser, en touchant, en regardant : la motricité fine et la perception sont ainsi stimulées.
- un espace voiture avec tapis, véhicules de différentes tailles et bonhommes, invite l'imaginaire de l'enfant à travers la manipulation.
- une table boulier complète les possibilités de manipulation.

Cette dernière salle est **volontairement sobre** afin que l'enfant puisse l'explorer sans gêne et sans éléments extérieurs qui peuvent perturber ses découvertes sensorielles.

### 3) Les chambres

L'espace sommeil est constitué de quatre chambres de 6 **lits à barreaux**.

Les plus grands dorment dans des **sacs de couchages** colorés, les moyens avec des **couettes** et les bébés dans des **turbulettes**.  
En été, nous utilisons des draps en coton colorés.

**Chaque enfant a son lit qui lui est réservé.**

### 4) La salle de change

Cette pièce est équipée d'un espace de change composé de :

- trois modules avec plans de change adaptés aux tout-petits et répondant aux normes de sécurité. Chacun d'entre eux possède une petite vasque et des tiroirs pour y ranger gants, serviettes et d'un placard pour le rangement des accessoires de soin.

**NB :** Un escalier fixe permet aux plus grands d'y accéder et une baignoire intégrée offre la possibilité d'une toilette complète si besoin.

- casiers individuels nominatifs qui permettent de déposer les affaires de chaque enfant (rechange, pommade pour érythèmes, antipyrétique...),
- trois pots, deux WC et un lavabo à leur taille,
- une étagère à hauteur d'enfants pour le rangement des couches,
- une armoire à pharmacie qui contient le nécessaire pour effectuer les soins infirmiers (antiseptique, pansements, sérum physiologique, compresses, thermomètre...).

**NB :** Les **transmissions** concernant les soins corporels et médicaments (aux heures de levers ou de couchers) sont transcrites journalièrement sur un tableau.

Cette salle de soin d'hygiène corporelle, donnant sur un couloir desservant les dortoirs, est volontairement vitrée à hauteur d'adulte, pour faciliter la communication et permettre de mieux s'organiser au moment des changes et couchers individualisés.

## **C. Les espaces communs avec le Jardin d'enfants**

### 1) La cuisine

Elle est équipée pour le **maintien à température des repas** (livrés en chaîne froide/chaude par la cantine scolaire de Puygouzon), pour la conservation au froid des denrées alimentaires qui le nécessitent, pour la **stérilisation** et la **mise en température** des biberons, pour le stockage des ustensiles de repas, des denrées alimentaires...

C'est un lieu **exclusivement réservé aux adultes**.

### 2) L'espace repas

Deux salles composent cet espace (une pour le Multi-Accueil et une pour le Jardin d'Enfants) et communiquent par une porte toujours ouverte pour permettre aux enfants d'avoir un regard, une communication verbale sur le groupe voisin.

Les enfants du multi-accueil ont un mobilier à leur taille (2 tables et leurs chaises avec accoudoirs) qui leur permet de prendre les repas par **groupe de 3 ou 4**, avec un **adulte qui mange avec eux**.

Le repas du bébé est proposé sur une chaise haute par une référente (2 chaises à disposition).

Un tableau permet la transmission des prescriptions médicales (posologie, fréquence....) quand celles-ci nécessitent des prises au moment du repas de midi ou du goûter.

### 3) La salle d'eau

Cette salle entièrement carrelée s'ouvre par une grande baie vitrée sur le lieu de vie. Elle est équipée d'une fontaine centrale pour le lavage des mains et permet la mise en place de jeux d'eau à l'aide de piscines, bac à eau.

Une table et des tabourets permettent la mise en place d'activités (pâte à modeler, pâte à sel, peinture, dessin...) en petit groupe (2 ou 4).  
Un chariot et un meuble à tiroirs permettent le stockage du petit matériel (peintures, papiers...).

### 4) La salle de motricité

Elle est équipée de modules favorisant l'expression corporelle :

- tapis colorés antidérapants
- élément à bascule
- modules de motricité (pentes, escalier, tunnel...)
- ballons
- parcours d'équilibre

Cette salle s'ouvre sur le lieu de vie et le patio, par deux grandes baies vitrées.

### 5) Le patio

Cet espace central à ciel ouvert donne sur le jardin d'enfant et certains espaces communs aux deux structures. Il permet d'organiser des jeux d'eau en extérieur (piscines, toboggan, modules à bascule, bacs à hauteur d'enfants...) en période estivale.

### 6) La bibliothèque

Elle est aménagée de façon confortable (tapis, coussins, canapés de couleurs).

Des étagères présentent des **livres** classés par thèmes que l'adulte raconte aux enfants. Un grand bac à livres permet aux enfants la manipulation en libre accès.

Un module en bois présente divers **instruments de musique**, [à percussions (maracas, castagnettes, clave, guiro, tambourins,



clochettes...), à vent (divers appeaux manuels et soufflés...)], un lecteur CD.

Un autre module en bois présente divers **puzzles** de différentes matières et niveaux de difficultés.

Une **télévision** permet aux enfants de rencontrer l'histoire par le biais du support vidéo, le **diaporama** est également exploité dans une salle permettant d'avoir l'obscurité.

#### 7) Le bureau

- Il permet à l'**équipe de direction** d'assumer les tâches administratives et de fonctionnement relatives à la structure (cf. fiche de poste) et de recevoir les familles ou les intervenants extérieurs.
- Il permet aux **parents gestionnaires** d'accomplir les tâches inhérentes à leur rôle au sein de l'association.

#### 8) Le jardin

Un **espace extérieur**, équipé, offre également de multiples possibilités d'exploration.

L'aménagement de cet espace a été réfléchi de façon à ce que chaque enfant puisse y trouver son compte.

Aussi, **divers centre d'intérêts** sont proposés dans l'espace, en fonction des possibilités motrices de chacun :

- un bac pour jouer aux petites voitures
- un ensemble de toboggans avec divers niveaux de difficultés
- un espace de découverte pour les plus petits (tunnel, tapis...)
- un module tunnel chenille
- un tourniquet
- une maisonnette
- un module cuisine avec dînette et sa table avec chaises
- divers trotteurs (motos, tracteurs, tricycles, autos...)
- divers bancs plastiques et bois

**Cet espace laisse une grande part à l'exploration et au jeu libre en permettant à chacun d'exprimer ses potentialités, dans le respect de l'autre.**

## D. Une journée type

	<b>Groupe des moyens/grands</b>	<b>Groupe des bébés</b>
<b>7h45→9h30</b>	ACCUEIL	
7h45→9h30	Accompagnement dans les salles de jeux libres et de motricité	Premiers couchers individualisés des bébés en fonction de leur rythme
<b>9h30→10h</b>	GOÛTER DU MATIN et couchers individualisés des moyens	
10h→10h30	Proposition du pot ou changes	
10h30→11h	Activités diverses proposées aux enfants (intérieur ou extérieur)	Couchers ou levers individualisés
11h→11h30	Accueil /départ + accompagnement en jeux libres	
<b>11h30→12h45</b>	REPAS	
	Les grands mangent par groupe de 4 maxi. les autres enfants jouent dans les deux pièces de jeux libres	Les bébés mangent lorsqu'ils sont réveillés, de façon échelonnée ou sont dans les espaces bébés
<b>12h45→13h30</b>	COUCHERS individuels et échelonnés (changes et proposition du pot)	COUCHERS individuels et échelonnés selon le rythme du matin
13h30→14h30 (minimum)	SIESTE	
14h30→15h30	Premiers levers selon le rythme de l'enfant Proposition du pot + changes Accueil et accompagnement dans les salles de jeux libres et de motricité	et/ou jouent dans les différents espaces bébés
<b>16h→16h45</b>	GOÛTER	(selon les heures de réveil) à partir de <b>15h30</b>
16h30→17h	Premiers départs	
17h→18h45	Accompagnement dans la salle de jeux libre ou de motricité, de bibliothèque ou à l'extérieur	Accompagnement dans les espaces bébés ou à l'extérieur

## II. LES DEMARCHES PEDAGOGIQUES

Afin que **l'action éducative** soit **cohérente** vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, nous avons choisi de rédiger un projet pédagogique qui définit les **orientations** de notre **travail d'équipe** autour d'**objectifs communs**.

Il n'est pas une fin en soi, mais un rail sur lequel le quotidien s'appuie.

Ce projet s'enrichit des **compétences** et des **observations** de chaque membre de l'équipe.

L'organisation du lieu de vie est adaptée à l'âge de l'enfant et prend en compte son développement moteur, psychoaffectif (maturité), cognitif. L'enfant doit y trouver un équilibre entre des soins affectifs et psychiques et un besoin d'**apprentissages**, d'**autonomie**, de **socialisation**. Il convient donc de respecter son rythme (sommeil, acquisition de la propreté, langage, autonomie corporelle...) tout en stimulant les acquisitions sans les anticiper de manière excessive.

## **A. L'accompagnement de l'enfant**

### 1) Le choix des références

Elles sont mises en place pour que l'adaptation, la séparation, l'intégration et les retrouvailles se passent au mieux pour l'enfant et son parent.

Elles apportent un **repère** pour ces moments de vie à la structure, sans que pour autant celui-ci ne devienne un lien de dépendance, contraire à l'autonomie nécessaire pour vivre séparé.

Cela demande à l'adulte référent d'être dans un **souci de relais** avec une **distance obligatoire** pour ne pas s'enfermer dans une relation fusionnelle.

#### a) Les référentes de l'accueil

L'expérience nous a montré la difficulté à ne pas s'enfermer dans des rituels contraires à l'**élaboration d'un processus positif de séparation et d'autonomie**.

De plus l'implication personnelle dans la relation, dans ce temps fort de séparation, peut entraver la **nécessaire distanciation** qui permet justement de désamorcer des situations parfois fortement chargées émotionnellement.

Aussi, le choix est fait d'effectuer un roulement toutes les semaines par les 2 EJE, référentes de cet accueil : Une semaine nous semblant convenir temporellement pour garder une continuité suffisante et rassurante, dans le rythme calendaire de la famille.

#### b) Les référentes des bébés

2 **auxiliaires de Puériculture** (AP) et 2 **CAP Petite Enfance** effectuent un roulement une semaine sur deux.

En effet, après observation, nous avons pu constater que bébés et adultes peuvent se retrouver pris dans une « **forte** » **relation d'accrochage affectif** : Le bébé étant, de fait, dépendant corporellement de son

réfèrent, la relation peut facilement glisser vers une **fusion** qui nous semble **non souhaitable** pour l'épanouissement et l'autonomie de chacun.

c) Les référentes des moyens/grands

Ce groupe d'enfants, ayant déjà abordé les premières étapes de socialisation (de ce fait ayant plus de maturité dans la relation et donc de ressources personnelles), peut appréhender une plus grande **diversité d'intervenants** qui restent tout de même, de par leur permanence (1 semaine sur deux), des **repères suffisamment familiers** et **sécurisants** pour qu'ils puissent s'y appuyer.

**NB :** Les personnes référentes s'assurent d'un relais, nécessaire à la transmission des informations, pour qu'une continuité puisse s'opérer.

2) L'observation et la parole : outils de médiation privilégiés

- **L'observation** reste le premier outil d'accompagnement de l'enfant dans nos démarches quotidiennes, afin que l'intervention de l'adulte n'interfère pas trop hâtivement sur l'intention ou l'action présente ou à venir, de celui-ci.

En effet, l'observation est ce qui renseigne, est ce qui pose une action ou une intention et aide à interpréter une situation donnée dans un contexte donné.

Elle permet, par la suite, que les réponses soient adaptées au mieux afin que chacun puisse être entendu, reconnu et qu'ainsi les messages circulent (communication, éducation).

L'observation va constituer un outil essentiel pour le professionnel dans sa mission de prévention.

- **La parole** reste un outil de médiation privilégié, qui permet de mettre en mots les situations, les émotions et ainsi donner un sens à ce qui est vécu par l'enfant.

Cette parole circulant, cela permet que chacun soit acteur, sujet et puisse se construire dans le respect de l'autre.

Observation et parole doivent nous permettre de garder toujours à l'esprit que **l'enfant a des capacités que l'on doit reconnaître**, afin de ne pas trop anticiper ou figer les choses pour l'aider justement à passer à « autre chose » de façon autonome, étape indispensable pour devenir sujet.

### 3) La relation de maternage : la « juste » distance affective

Accompagner le jeune enfant dans sa vie quotidienne suppose d'utiliser des gestes de maternage pour créer un **climat** à la fois **sécurisant**, proche du milieu familial et répondre ainsi aux **besoins corporels et psychiques de l'enfant**.

Le lien naturel que crée le tout petit par le besoin de contact et de sécurité tend à réduire la distance psychique, physique et émotionnelle d'avec la personne lui prodiguant les soins.

Conscientes de ce processus d'attachement, notre accompagnement doit l'aider à **distancer** ce lien pour encourager et favoriser le processus d'autonomie nécessaire à la construction psychique et physique.

Pour nous, la « juste » distance affective est un **accompagnement qui passe par le corporel mais surtout par le langage** qui va aider à médiatiser la relation enfant-adulte.

Notre accompagnement, par la « **juste** » **distance affective** utilisée doit assurer une « **juste** » **contenance** pour permettre à l'enfant de faire et d'être.

Toutefois, il ne s'agit pas de présenter à l'enfant un monde aseptisé, sans émotions, sans corporel : il s'agit d'**humaniser la relation**.

## **B. Les temps forts de la journée de l'enfant**

### 1) L'accueil

**Accueillir** un enfant, c'est lui faire vivre une des **premières séparations** d'avec sa famille.

Il y a la séparation du matin, mais aussi les retrouvailles du soir.

Ce sont des moments qui peuvent être difficiles tant pour le parent que pour l'enfant (sentiment de culpabilité, difficulté à se séparer, peur de l'abandon, de l'inconnu...).

C'est pourquoi, établir une **relation de confiance** est un des objectifs de l'EJE (référente de l'accueil), médiateur entre la famille et l'enfant et entre la famille et la structure.

L'observation, l'écoute, le dialogue permettent d'exprimer les ressentis, les craintes, mais aussi les besoins de chacun dans un souci de respect réciproque.

### a) La séparation

Le rôle de la professionnelle est de permettre qu'elle puisse se vivre le mieux possible par :

- **Une adaptation progressive** parent(s)- enfant dans la structure : savoir prendre son temps et aménager un espace- temps, nous paraît être une priorité. Cette préparation à la séparation permet à l'enfant, à sa famille, à l'EJE de faire connaissance. L'enfant se repère petit à petit en présence du parent. Par l'observation et la parole, l'EJE accompagne l'enfant et le parent pour les amener à être acteur dans l'épreuve de séparation.

**NB** : Il est demandé à la famille un écrit concernant la vie de l'enfant (rythme, habitudes, vécu...) pour établir un lien « famille-professionnelle », « maison-structure ».

- **Un accueil individualisé et sécurisant** : l'enfant est accueilli par une **EJE référente** (lien entre la structure et l'équipe durant tout le temps de l'adaptation), dans une attitude rassurante et de soutien, pour faciliter le passage « maison-crèche », puis « maman-EJE-structure ».

Cette transition peut être aidée par l'apport d'un objet « transitionnel », familièrement appelé « le doudou », qui servira à symboliser ce passage (va et vient entre la maison et la structure).

L'adulte, par l'observation, peut décider d'encourager l'enfant à se passer de ce doudou ou sucette si le bien être de celui-ci et la relation à l'autre s'en trouvent compromis (risque de repli sur soi, enfermement dans le mal être corporel et psychique...), ce qui serait contraire à l'objectif d'intégration et d'autonomie mis en œuvre dans toute démarche de socialisation.

Un meuble mobile, à casiers individuels, permet à l'enfant de déposer **sucette et doudou**, s'il le désire. A la fin de l'accueil du matin, ce meuble est déplacé sur l'espace sommeil pour le moment des couchers.

Toutefois, lors de moments difficiles pour l'enfant, l'adulte peut décider de redonner doudou et sucette pour un moment de réconfort.

### b) Les retrouvailles

Le moment des retrouvailles se déroule dans le hall d'entrée où les enfants retrouvent leur doudou et sucette (rangés dans le meuble mobile). Un **cahier** est mis à disposition du parent pour l'informer du **rythme** journalier et physiologique de l'enfant (lever, coucher, selles, fièvre...). De plus, le parent du bébé peut y retrouver les heures de prise des biberons avec la quantité laissée si c'est le cas.

La professionnelle, généralement l'Auxiliaire de Puériculture, est là pour transmettre les **informations importantes** sur la journée de l'enfant sans toutefois faire un compte-rendu exhaustif qui irait à l'encontre de l'idée du processus de séparation (du parent et de l'enfant) : confier son enfant, c'est faire confiance, c'est accepter qu'il vive des choses en dehors de soi, mais aussi, accepter de ne pas tout maîtriser et d'avoir des manques dans le déroulement de la journée de celui-ci.

Comme cela peut se rencontrer dans d'autres lieux d'accueil, nous ne faisons pas d'écrits sur le déroulement de la journée de l'enfant, qui pour nous reste un écrit très subjectif, avec forcément des oublis, et avec une vision qui tend à figer les événements sans pour autant tenir compte du vécu réel de l'enfant.

Pour nous, trop regarder, trop commenter va à l'encontre de l'autonomie psychique de l'enfant et à l'encontre de son espace de liberté.

Par ailleurs, nous préférons passer du temps effectif avec les enfants, dialoguer avec les parents, pour favoriser l'échange.

Ce **moment** de retrouvailles peut aussi être **chargé d'émotion** après une journée de séparation : le parent est pris entre cette envie de retrouver son enfant et ce temps nécessaire que celui-ci lui demande pour lui permettre de vivre cette nouvelle séparation d'avec la structure.

Il peut également être l'**occasion** pour l'enfant de tester les adultes en présence pour se situer face aux règles et aux limites et ainsi **tester la place de chacun**.

La professionnelle est là pour accompagner, mettre des mots si besoin est, sur le vécu de l'enfant et du parent.

**L'équipe** en arrière, **s'organise** afin que chaque moment de retrouvailles puisse s'effectuer individuellement en organisant en parallèle le **temps d'attente** des autres enfants par :

- Un positionnement des référentes dans l'espace (intérieur et/ou extérieur) pour accompagner l'enfant dans le jeu libre.
- L'organisation de petits groupes dans des activités ponctuelles non dirigées (kaplas, légos, livres...). Elles sont choisies de sorte que l'enfant puisse les interrompre à l'arrivée du parent (pas de début, ni de fin). La professionnelle accompagne le moment, par une parole adaptée, pour aider l'enfant à retrouver celui-ci.



## 2) Le sommeil

Les **couchers** et les **levers** des enfants sont effectués par des **personnes référentes** qui les accompagnent de façon individuelle selon leur rythme. Le référent établit une **relation privilégiée** dans l'échange, l'écoute, la prise en compte des habitudes, de l'état émotionnel (le moment d'endormissement peut être l'occasion d'une reviviscence de la séparation du matin, d'une difficulté à quitter son jeu, ses pairs...).

### a) Le coucher

Un **accompagnement spécifique** est mis en place suivant le groupe auquel l'enfant appartient (bébé, moyen ou grand).

Ce temps d'intimité, ritualisé et repérant dans un **climat rassurant** et dans une « **juste** » **relation de maternage**, rend familier et quotidien, ce moment de vie indispensable au bon développement psychique et physique de l'enfant.

- Le **bébé** : l'adulte référent effectue le déshabillage et les soins corporels, en veillant à favoriser l'échange sensoriel et langagier.
- Le **moyen** : l'enfant qui ne va pas au pot est encouragé à accéder au plan de changes de façon autonome par l'escalier. L'adulte l'accompagne selon la même démarche que celle utilisée pour le bébé.
- Le **grand** : l'enfant est sollicité par l'adulte afin de se déshabiller seul, d'être **acteur** dans cette étape préalable au coucher : enlever les chaussons/chaussettes puis progressivement ses vêtements, aller chercher son pot, sa couche...

L'enfant est par la suite accompagné au lit, de **façon individuelle**. L'adulte dans un premier temps ne reste pas dans la chambre (sauf difficulté particulière) car nous partons du principe que le moment d'endormissement va bien se passer. Pour nous, sécuriser un enfant c'est être partant pour lui, le rassurer c'est se positionner en misant sur ses ressources, ses compétences.

### b) Le réveil

Chaque enfant se réveille à son **propre rythme**.

Les référentes restent vigilantes au fait que les réveils doivent être **individualisés**, non groupés dans le **respect du sommeil de chacun**.

Elles accompagnent chaque enfant selon les mêmes principes et le même souci éducatif que lors du protocole de coucher.

### 3) Les repas

Manger c'est se nourrir, mais pas seulement cela, au-delà de sa fonction strictement nutritive, manger est un acte relationnel et de construction de soi.

D'une relation duelle avec l'adulte et de maternage, au repas collectif, l'enfant traverse différentes étapes : le sevrage, la découverte du goût, des odeurs, du toucher, l'apprentissage à la cuillère...

A la crèche, les repas sont proposés avec **diverses démarches adaptées à la maturité** de l'enfant.

Autour des notions de socialisation, d'autonomie, de plaisir, de découvertes sensorielles vont s'articuler **différents petits groupes** accompagnés par des adultes avec des **démarches spécifiques**.

#### a) Le repas de midi

- Le **bébé** n'est pas en mesure de subvenir seul à ses besoins, aussi le repas lui est proposé dans une **relation à deux**, avec son référent. C'est l'occasion de mettre des mots sur des découvertes sensorielles (chaud, froid, salé, sucré...) dans un **contexte de plaisir**, en veillant à ne pas trop le remplir de paroles pour le laisser savourer ce moment qui lui est personnel.

C'est aussi l'occasion de lui faire ressentir les **premières notions de socialisation** (prise en compte de l'autre dans l'attente du repas, rencontre de l'autre qui mange à ses côtés...) avec un adulte qui peut accompagner par des mots son vécu.

Le biberon est donné dans l'espace repas, dans les bras de la référente, en respectant le rythme alimentaire (quantité et temps entre 2 tétées donnés par le parent).

Vers l'âge de 5 mois, l'introduction d'une alimentation solide est proposée au bébé (en concertation avec le parent) : soupe de légumes et de pomme de terre. L'apport de protéines (viande, poisson, œufs) se fait progressivement conformément au régime prescrit par le pédiatre de l'enfant. Un produit laitier (yaourt, petits suisses) complète ce repas, en remplacement du biberon.

- Les **enfants** qui **mangent** des **morceaux** et qui marchent, partagent leur repas avec une professionnelle qui mange avec eux, par **groupes de 3 ou 4** maximum (la table est déjà dressée pour les accueillir : nappe, assiettes, verres, cuillères, serviettes qui s'enfilent...).

L'adulte les accompagne individuellement pour les aider à accéder à un **début d'autonomie** (encourager à manger seul avec la cuillère et non plus avec les doigts, tenir son verre avec les deux mains...). Ce **repas en commun**, avec des **règles** (mettre la serviette, rester assis, mettre les mains sur la table...), des **limites** (ne pas recracher ce qui est dans sa bouche, ne pas taper sur la table, ne pas déranger le repas de l'autre ...), des **négociations** (goûter, finir son verre..), contribue à l'intégration de règles **socio-culturelles**.

Il reste toutefois important, pour nous, de **présenter le repas** à l'enfant de **façon positive** tout en lui laissant la **possibilité de ne pas aimer** (l'introduction d'un nouvel aliment peut susciter de la méfiance).

L'adulte accompagne et favorise le dialogue, l'échange pour que le repas reste un moment de plaisir, de partage, mais surtout un moment fort avec le premier sens que nous lui gardons : **Se nourrir**

#### b) Les goûters

Moins formels, mais tout aussi ritualisés, et selon le même protocole que pour le repas de midi, les goûters sont également un moment d'échange, de plaisir, de partage avec comme support le sucré.

- Celui du **matin** (uniquement pour les grands) est composé d'une petite collation (fruit, biscuit, fromage).
- Celui de l'**après-midi**, est composé en fonction du dessert du repas de midi : ainsi lorsqu'un laitage a été donné, nous privilégions les fruits, le pain avec de la confiture, le chocolat, les compotes et lorsque ce n'est pas le cas, nous favorisons les laitages comme le yaourt, les petits suisses, le lait (chocolaté ou pas) et le fromage.

Pour formaliser la fin des repas ou goûters, l'enfant est invité à déposer sa serviette dans un panier, le verre dans une bassine prévue à cet effet.

Il est par la suite sollicité pour se laver les mains et le visage avec un gant (un par enfant). L'adulte l'accompagne par la parole, dans un souci d'acquérir les premiers gestes visant une **éducation à l'hygiène corporelle**.

#### **NB :**

- Nous ne mettons **pas** l'enfant en **situation de choix** car nous pensons qu'à cet âge-là, il ne sait pas choisir : choisir c'est renoncer à autre chose et de ce fait, c'est le mettre en difficulté. Aussi, nous proposons une seule sorte de gâteau ou fromage, une seule variété de fruit...

- Nous avons fait le choix de privilégier le **goût nature**, aussi nous proposons de préférence des laitages non parfumés, des compotes à goût unique, et nous évitons le rajout de sel et sucre.

## C. Nos démarches et positionnements éducatifs

### 1) L'acquisition de la propreté

Les **soins corporels** sont des moments souvent répétés chez le jeune enfant et sont l'occasion de **relations individuelles privilégiées**.

#### a) Le change

Il est pratiqué **différemment selon l'âge** et la **maturité** de l'enfant.

- Les enfants, à qui nous ne proposons pas le pot, sont changés sur une table de change dans une relation maternante, rassurante et langagière.
- Le change pour les plus grands est effectué en position debout et le pot est proposé. Cependant, afin d'assurer une hygiène corporelle correcte, le nettoyage des selles continuera de s'effectuer sur la table de change.

Les soins sont dispensés à chaque coucher et lever, après le goûter du matin et chaque fois qu'il est nécessaire.

#### b) Le pot

Il est proposé aux enfants ayant acquis une certaine maturité physique et psychique (intellectuelle et affective) et toujours en **concertation avec les parents**.

L'enfant (après la collation du matin) est invité individuellement, et de façon échelonnée, à rejoindre l'adulte référent qui propose le pot (par groupe de trois maximum) dans la salle de change.

Il est encouragé par la parole à faire dans le pot, sans que cela soit une obligation et sans que cela dure trop longtemps. La parole est là pour aider l'enfant à prendre conscience de ce qui se joue pour lui à ce moment là (je sens que j'ai envie de faire...) car pour nous faire au pot, suppose une prise de conscience progressive.

L'enfant est ensuite sollicité pour attraper sa couche avant d'être rhabillé et réintègre le groupe de façon autonome.

### c) Etre propre : processus de maturité

Pour nous, être propre, cela veut dire que l'enfant perçoit de lui-même son besoin (sensation d'inconfort), qu'il en a conscience (ce n'est plus un réflexe), qu'il peut se retenir (en contractant ses sphincters), qu'il est capable d'aller tout seul aux toilettes ou sur le pot (ou de demander, s'il est dans un endroit inconnu) puis de relâcher pour se soulager.

Trois conditions doivent être réunies, afin que cette étape se franchisse.

- **La maturité physiologique** (fonctionnement du corps) : l'enfant doit pouvoir contracter et/ou relâcher ses muscles sphinctériens de manière consciente et volontaire, et non plus par réflexe (quelques indices peuvent nous le montrer, comme par exemple, lorsque l'enfant sait monter un escalier seul, en alternant les pieds).
- **La maturité intellectuelle** : l'enfant doit pouvoir comprendre ce que l'on attend de lui, doit percevoir un intérêt pour lui-même, doit comprendre à quoi sert le pot et/ou le WC. Toutefois, il peut tout à fait avoir compris, mais ne pas en être encore capable, physiologiquement ou affectivement... Cette compréhension des choses est personnelle à chaque enfant. Il nous la montre soit à l'aide du langage, soit dans ses jeux.
- **La maturité affective** : c'est l'acceptation de l'enfant à bien vouloir grandir. Grandir, c'est renoncer : renoncer aux couches, renoncer aux moments de soins lors des changes, abandonner son état de "bébé" pour devenir grand. Ce n'est pas facile pour l'enfant, qui se trouve souvent dans cette ambivalence (je suis grand, mais quand même, je veux rester petit !) L'enfant doit avoir le désir d'être propre, et doit accepter (en plus de le comprendre) ce que l'on attend de lui.

Aussi, pour nous l'acquisition de la propreté n'est pas un "apprentissage", mais simplement un accompagnement bienveillant de l'enfant dans sa compréhension des choses, dans la perception de ses sensations corporelles, pendant lequel on va le guider avec des mots.

Au Multi-Accueil, les enfants, à qui le pot est proposé, entrent tout juste dans ce long processus de maturation, aussi notre démarche reste de l'ordre de la proposition afin de respecter chaque étape de ce moment qui lui est personnel.

Les moments de proposition du pot sont définis et ritualisés (après la collation du matin, avant et après la sieste) pour éviter les allers et venues car à cet âge-là l'enfant ne sait pas demander mais est plutôt dans la description de ce qui s'est passé (il est dans le vécu : j'ai fait « pipi » et non dans l'intentionnalité : « je veux faire pipi »). Cela peut être aussi

l'occasion d'attirer l'attention de l'adulte pour le ramener à lui sans réelle intention de faire « pipi ».

## 2) Le jeu

La structure est un lieu de vie, un lieu d'éveil qui va permettre à l'enfant de faire différentes expériences intellectuelles, motrices et sociales.

Le jeu est un des besoins fondamentaux du jeune enfant. Il est l'essence même du développement de celui-ci, de la même façon que ce développement nourrit sans arrêt son jeu.

L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue.

Le jeu est le travail de l'enfant et le **plaisir** est le **moteur** de son jeu.

L'**adulte** est là pour **donner du sens** au jeu (il ne joue pas, il accompagne), pour aider l'imaginaire à exister et ainsi l'enfant à se construire.

Le jeu a des **règles** et des **limites**, l'adulte est celui qui va aider l'enfant à en comprendre le sens, en passant par le plaisir.

Il est aussi un des premiers moyens pour l'enfant de rencontrer, de découvrir l'autre dans des relations de plaisir, mais aussi de déplaisir (conflit, frustration...).

### a) L'activité libre et le jeu symbolique

L'aménagement de l'espace est conçu de manière à ce que l'enfant puisse se diriger vers l'activité qui l'intéresse, qu'il puisse **être acteur dans ses choix**.

Cet aménagement que nous voulons riche et stimulant, propose une variété de jeux, jouets, permettant « la **découverte** » en toute sécurité.

Ainsi l'enfant pourra choisir ce dont il a besoin, en fonction de son désir et de ses possibilités.

L'adulte est présent pour observer et accompagner, et de ce fait adapter son intervention aux besoins du moment, encourager, respecter le désir de l'enfant à jouer seul, proposer, partager et l'aider à gérer la rencontre avec l'autre.

Pour nous, il est important de veiller à ne **pas trop « remplir »** l'enfant de nos actions et de nos paroles au risque de l'empêcher d'aller à la rencontre de « l'autre », de l'empêcher de découvrir et explorer ses

potentialités (contraire à l'acquisition de l'autonomie) : c'est reconnaître qu'il a des compétences et des désirs qui lui sont propres.

Avoir compris cela, c'est aussi **accepter** que l'enfant puisse «**se poser** », ne «**rien faire** »...

Pour nous, un enfant qui «s'arrête » est un enfant qui **se ressource**, qui **observe**, qui **se construit**, qui **se renforce** et pas forcément un enfant qui s'ennuie.

A ce moment-là, l'enfant privilégie ses capacités de développement psychique.

#### b) L'activité «dirigée »

Des **ateliers** permettent à l'enfant de faire des **expériences**, des **découvertes** avec pour but de :

- stimuler et développer ses sens (toucher, goût, odorat, ouïe)
- stimuler l'échange et l'imaginaire (livres, musique)
- permettre d'acquérir une confiance en soi, une maîtrise motrice : prendre conscience de son corps, de ses propres capacités dans l'espace et le temps.

Ainsi, l'objectif de l'adulte va être de :

- **satisfaire les besoins** de l'enfant en tenant compte de son évolution psychoaffective : vider, remplir, manipuler des matières comme l'eau, la pâte à modeler, la semoule, la peinture...
- satisfaire ses besoins **d'expression individuelle** (laisser sa trace) : feutres, peinture, gommettes... mais aussi progressivement **d'expression collective** (partage...).

L'introduction d'un **cadre** avec des **règles** spécifiques à chaque atelier, des consignes, un début (préparatifs) et une fin (rangement) va constituer pour l'enfant des **repères** dans le temps (ex : le moment des chansons après le goûter du matin), et dans l'espace (ex : la peinture à un endroit précis).

L'enfant est amené peu à peu à **partager**, à **écouter** les consignes.

L'atelier peut être un support à l'**élaboration d'une transmission** (pour maman, pour la crèche...).

Il nous semble important d'être vigilant à ce que le plaisir et le désir de l'adulte ne prennent pas le dessus sur les capacités réelles de l'enfant. Aussi, il est important de lui proposer des activités adaptées à son

développement afin de ne pas trop lui en demander et de ne pas faire à sa place (pas d'obligation d'objet fini).

En effet, l'âge de la **crèche** se situe plutôt dans la **découverte** que dans l'apprentissage (qu'il rencontrera plus tard au jardin d'enfants ou à l'école).

Aussi, les activités de collage, de découpage... nous semblent **précoces** et semblent faire ombrage à des découvertes plus accessibles et plus appropriées comme la **présentation de matériaux** divers, tels que le papier avec ses différentes composantes et propriétés, la récupération d'emballages et ses diverses manipulations et odeurs...

### c) Les supports d'activité privilégiés

- Le livre

Il est un moyen de favoriser, l'**échange**, l'**imaginaire** de l'enfant en abordant des **thématiques familières** qui correspondent à son développement psychoaffectif.

Dès son plus jeune âge, il le rencontre au travers des **livres tissus**. L'enfant peut les manipuler, solliciter l'adulte pour les lui raconter.

De façon plus formelle, l'enfant le rencontre aussi et l'utilise dans notre bibliothèque. Un bac en libre accès, avec divers **livres cartonnés** permet à l'enfant de manipuler, sans intervention systématique de l'adulte. Celui-ci l'accompagne toutefois dans le souci de lui donner les premières notions de respect du livre.

L'adulte peut aussi présenter et raconter le livre en encourageant les enfants à regarder, à écouter, à rester assis, à ne pas déranger... premières notions de socialisation autour de ce support.

- Les comptines et la musique

Les bienfaits de la musique dans le quotidien de l'enfant sont nombreux. L'éveil aux sons et à la musique contribue à la détente, à la coordination motrice, au développement du langage verbal, social et affectif.

L'enfant les rencontre de diverses façons :

- Tous les matins, après le petit goûter, les plus grands sont regroupés sur le tapis de la bibliothèque pour un rituel autour de petites **comptines familières**. Elles permettent une mémorisation des mots, des sons, des histoires, elle participe également à l'**éveil corporel** (le geste est souvent associé au chant).



- Dans le cadre de l'activité dirigée, des **instruments adaptés** à l'enfant sont présentés et proposés pour favoriser l'expression à travers la manipulation.
- Dans des moments où l'adulte recherche les effets bénéfiques de la musique comme l'apaisement, le calme, pour poser le groupe (les enfants sont invités à s'asseoir, à écouter) : celle-ci est alors proposée grâce à des supports CD.

- Les jeux d'eau

Ils permettent la **découverte sensorielle** et l'**activité motrice** dans une ambiance affective et sécurisante, souvent sources de plaisir (l'eau enveloppe, caresse...) mais aussi parfois de déplaisir (l'eau peut aussi piquer les yeux, pénétrer dans les oreilles, le nez..).

Ils favorisent également les interactions entre les enfants.

L'enfant les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Dans la **salle de jeux d'eau**, avec sa fontaine, où est installé aussi un bac à eau transparent, à hauteur d'enfant. Des jouets de transvasement (notion du plein et du vide, du léger et du lourd) et des jouets qui flottent, invitant à tout un imaginaire autour de l'eau (canard, bateau...) sont mis à disposition, dans une eau à bonne température.
- Dans le **patio extérieur**, où est organisé tout un espace aquatique avec piscines, toboggan, bacs à eau à hauteur d'enfant et où les enfants peuvent retrouver les mêmes jouets d'eau qu'à l'intérieur. Ils choisissent eux-mêmes leur endroit d'exploration et peuvent en changer en respectant les règles de vivre ensemble : pas plus de 3 par piscine, pas plus de 2 par bac à eau, attendre son tour au toboggan, s'asperger mais ne pas éclabousser le copain si celui-ci ne le veut pas...

Afin de faire la **différence avec le bain**, les enfants apportent un maillot.

### 3) L'intégration de règles, de limites et interdits

Pour **grandir** l'enfant a **besoin de sécurité**.

Sans le soutien de ses parents ou de l'adulte, il ne peut comprendre combien il doit faire attention à lui, prendre soin de son corps, de sa santé, de son développement psychique et intellectuel mais aussi des autres qu'il n'a ni le droit de frapper, ni le droit d'humilier... .

Aussi, l'adulte va avoir pour objectif d'**accompagner** l'enfant dans cette découverte de lui-même, des autres et de son environnement.

Il va l'aider en posant des **repères clairs** (règles), des **limites** à respecter par rapport à l'adulte, par rapport à ses pairs mais aussi par rapport aux objets.

Il va le faire par des **explications**, des **affirmations** et des **interdits** aussi, qui vont lui être imposés et constituer ainsi des repères sur lesquels l'enfant va pouvoir s'appuyer.

L'enfant va bien évidemment rencontrer des **frustrations** qui vont être prises en compte par l'adulte, dans une attitude de soutien mais aussi de positionnement face au message délivré, qui par la répétition et la cohérence vont permettre à l'enfant de grandir et ainsi se structurer.

**NB** : Dans les **relations de conflits**, l'adulte est vigilant à prendre en compte aussi bien l'enfant à qui va être posé la règle, la limite ou l'interdit, que l'enfant qui a été « victime de » en donnant du sens à ce qui a été vécu et en prenant en compte les émotions perçues de part et d'autres.

L'objectif de l'adulte est d'aider chaque protagoniste à comprendre le pourquoi du conflit, à dépasser le mal-être et ainsi pouvoir continuer à **être ensemble**.

## **D. La relation aux parents**

Accueillir un enfant, c'est prendre en compte le parent et ses demandes, c'est l'aider à confier son enfant dans un **climat de confiance** où le lien parent-enfant sera préservé.

Les outils de travail de la professionnelle doivent être l'écoute, la communication, la concertation.

Un **relais** doit donc s'effectuer entre le parent et la professionnelle pour favoriser l'élaboration d'une co-éducation imposée par les circonstances : reprise du travail, désir de socialisation, de faire vivre des rencontres à son enfant (enfant-adultes) dans le respect de chacun (groupe familial-structure).

Pour aider cette co-éducation, la **rencontre** est un support que les professionnelles utilisent dans des temps d'accueil en présence de l'enfant ou dans des temps de **réunions collectives** sur le vécu de la structure, sur des thèmes relatifs au développement de l'enfant, dans des **temps programmés** avec le couple de parents (problème particulier soulevé par les professionnelles ou les parents).

### **III. LES MESURES D'HYGIENE**

## 1) Les locaux

**Accueillir** des enfants en toute **sécurité** c'est aussi prendre en compte le lieu dans lequel ils évoluent, par des **mesures d'hygiène adaptées** afin de prévenir les risques d'infections ou contagions conformément à la législation, mais aussi et avant tout offrir un lieu sain (nettoyage, désinfection) dans lequel est assuré un **entretien rigoureux au quotidien**.

Pour cela, **6h/jr** sont consacrées à l'entretien des locaux suivant un protocole établi.

**Tous les mois**, un planning garantit l'**entretien complet** de toutes les salles (nettoyage, désinfection).

Le personnel encadrant effectue quant-à lui, l'entretien de la salle de changes :

- Après le goûter et les changes du matin (désinfection/lavabos, pots, wc, remplissage des bacs à serviettes et gants, changement de la serviette pour les mains)
- Après le repas de Midi (désinfection/lavabos, pots, wc, remplissage des bacs à serviettes et gants, changement de la serviette pour les mains changement des sacs poubelles, machine à laver du linge du matin.

Cette salle est effectuée de façon plus approfondie tous les soirs par la personne référente du ménage.

## 2) L'enfant

Dans notre mission éducative, notre rôle vis à vis de l'enfant est de le familiariser avec les **premières notions d'hygiène et de santé**, indispensables à la construction de son identité en tant qu'individu intégré dans un schéma social.

Aussi, l'enfant est familiarisé à des dispositifs qui permettent d'effectuer, chaque fois qu'il est nécessaire, des mesures relatives au **bien être corporel** :

- Des boîtes à mouchoirs, permettent de réaliser des mouchages réguliers par l'adulte.
- Des verres et des biberons nominatifs à la vue des enfants, permettent les faire boire autant de fois que le besoin s'en fait ressentir.

- Une fontaine à eau, pour le lavage des mains, permet aux enfants d'être acteur dans cet apprentissage.  
L'enfant se lave les mains avec du savon liquide, le plus grand est invité progressivement à se laver le visage avec un gant (à la dimension de la main de l'enfant et à usage unique) face à un miroir et à le déposer dans un bac.
- Des bavoirs qui s'enfilent permettent aux plus grands de se protéger, au moment du goûter ou du repas de midi, de s'essuyer seul la bouche. A la fin du repas, l'enfant est invité à l'enlever seul et à le mettre dans un panier.

Le bébé est sensibilisé à cette hygiène corporelle, par le port du bavoir au moment de la prise du biberon ou du repas, le nettoyage du visage et des mains s'effectue avec un gant à usage unique.

**NB :** Dans tous ces gestes au quotidien, inhérents à l'hygiène, l'adulte aide l'enfant pour qu'il ne soit pas en difficulté et accompagne par des mots et gestes, lorsque cela est nécessaire : L'objectif est de permettre à l'enfant de trouver sens à ce qu'il lui est proposé pour se l'approprier et ainsi l'intégrer comme étant un geste coutumier.

### 3) Le personnel

Comme nous l'avons développé, le personnel prend part de façon active aux **mesures d'hygiène** du « lieu de vie ». Il est de plus, soucieux d'effectuer pour lui-même un lavage des mains régulier afin de **limiter** au mieux toute **contamination** de l'autre et de lui-même.

Il effectue également, conformément à la loi, des visites à la médecine du travail, qui assurent son aptitude physique à effectuer son travail, il est d'ailleurs à jour des vaccinations auxquelles il est soumis dans sa situation d'emploi.

### 4) Les mesures d'éviction

Dans un souci de **protéger l'enfant** pour sa santé et son confort, nos actions comprennent également des actes destinés à **limiter la propagation** des maladies contagieuses :

- Infos aux parents pour qu'ils prennent aussi des mesures préventives.
- Désinfections supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire (épidémies diverses).
- Eviction des enfants qui sont en situation de maintenir la propagation.

## **IV. LES INTERVENANTS EXTERIEURS**

## A. Le partenariat institutionnel

### 1) Le médecin de crèche

Conformément à **l'article 10 du Décret du 7/06/2010** relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans « le médecin de l'établissement établit le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant. Toutefois, pour l'enfant de plus de 4 mois, qui ne présente pas de handicap et qui n'est atteint ni d'une affection chronique, ni d'un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, ce certificat peut être établi par un autre médecin au choix de la famille ».

Ses **missions** sont :

- assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel
- veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et donner avis sur l'éviction d'un enfant
- s'assurer de l'organisation des soins d'urgence
- participer au dépistage des enfants porteurs de handicaps
- participer au dépistage des signes de maltraitance.

### 2) Le médecin de PMI

Conformément à la législation, il assure le **suivi** en matière de **sécurité des locaux, d'hygiène du lieu et des personnes, de conformité** concernant la **réglementation** en vigueur pour notre type de structure. Il élabore un compte rendu à chaque visite dans lequel il fait le point sur le fonctionnement, le personnel, les locaux, le projet pédagogique et émet un avis qu'il fait parvenir au Directeur de la Solidarité pour le maintien ou non de l'agrément.

### 3) Le prestataire du service repas

Un **partenariat** avec la **cantine scolaire** de Puygouzon permet la fourniture des repas adaptés aux besoins des enfants accueillis (repas bébés et repas grands).

Un **conventionnement** est établi avec la municipalité pour en fixer les modalités et en garantir le bon fonctionnement.

### 4) La psychologue

Conformément au projet de la structure, elle intervient un mois sur deux (1h30) auprès de l'équipe éducative afin d'assurer une **analyse des pratiques**.

Cette mission est assurée par **Mme SABATIER**, psychologue clinicienne.

#### 5) Les écoles de formation

L'équipe a opté pour accueillir des stagiaires de différentes écoles et formations (E.J.E., A.P., B.E.P. sanitaire et social, C.A.P. petite enfance) avec lesquelles une convention est signée.

Cet accueil nous paraît intéressant car il nous permet de maintenir un **lien avec la «formation »**.

De plus par l'accompagnement que nous nous engageons à offrir, l'équipe se doit en permanence de conforter ses pratiques professionnelles dans la cohérence du projet, afin de permettre au(x) stagiaire(s) de trouver matière à se questionner et favoriser ainsi l'élaboration de ses objectifs de stage.

Nous demandons un **temps d'observation** avant toute implication dans la structure auprès de l'enfant, mais aussi un dialogue permanent afin d'évaluer la réflexion et l'analyse du stagiaire et ainsi lui permettre d'affiner son propre **projet professionnel** dans le respect de celui de la structure et celui du centre de formation.

Des temps de rencontre sont aménagés par l'équipe de direction afin de **soutenir, accompagner et évaluer** le stagiaire dans sa réflexion et dans sa pratique.

Dans le souci d'une garantie de qualité d'accueil du stagiaire et de l'enfant, nous limitons volontairement cette formation pratique à 3 candidats d'écoles de formations par année scolaire.

## **B. Les interventions ponctuelles**

#### 1) Le suivi médical occasionnel

Pour faciliter le soin médical de certains enfants et permettre la continuité de l'accueil, la structure accepte les **visites occasionnelles** de certains spécialistes (kiné, infirmier...) en concertation avec les professionnelles afin de trouver des temps adaptés à l'organisation du quotidien et adaptés au rythme de l'enfant concerné.

#### 2) Les réunions à thème

Les EJE sollicitent **1 fois par an**, des **professionnels de la petite enfance** (psychologue, pédopsychiatre, conteur...) autour d'un **thème défini** en fonction des préoccupations du moment.



Ces intervenants animent ces rencontres avec l'équipe et les parents, **en soirée**, afin de partager, échanger, susciter le questionnement et favoriser la prise de conscience qui peut aider chacun de nous à cheminer autour de cette coéducation.

### 3) L'animation de fin d'année

Un **professionnel**, de préférence financé par la participation de sponsors, vient offrir aux enfants une **animation adaptée** tout particulièrement aux 6 mois/4 ans. S'en suit un petit repas convivial entre l'équipe, les parents et les enfants et où chacun apporte ce qu'il veut.

## **C. Le partenariat éducatif**

A la demande des **assistantes maternelles** des « **Doux doudous** » de Puygouzon un travail de lien a été mis en place.

**Une fois par mois**, elles nous rendent visite par petits groupes : nous mettons à leur disposition la **salle de motricité** pour des séances d'**une heure et demie**. **Progressivement**, nous leur ouvrons notre lieu de vie en fonction de l'âge des enfants qu'elles accompagnent.

Nous proposons aussi d'**associer** les parents, des enfants qu'elles gardent, à nos moments de **rencontres associatives** : goûter de Noël, réunion à thème et spectacle de fin d'année.

Un bilan est fait chaque année pour redéfinir les moments d'accueil et faire le point sur l'évolution de notre projet.

## **V. LES SALARIEES**

## A. Présentation de l'équipe

### 1) L'équipe éducative

Elle œuvre dans un **projet commun** répondant au taux d'encadrement requis par les services de P.M.I., afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.

De par une mutualisation du personnel avec le Jardin d'enfants, les salariées effectuent un roulement sur les deux structures (1 sem. /2).

Le personnel de la structure se compose comme suit :

- Par roulement (30h/sem.), **2 Educatrices de Jeunes Enfants** (E.J.E.) Mme **BOUVET Maryline (directrice)** (CDI 32h30/sem.) et Mme **DELPOUX Sandrine (directrice adjointe)** (CDI 32h30/sem.).

[L'E.J.E. est un professionnel spécialisé dans la petite enfance de 0 à 7 ans. Son rôle est d'accompagner l'enfant dans son éveil, de favoriser son développement et son épanouissement, de le préparer à la vie sociale et de prévenir certaines inadaptations physiques et psychiques. Il le fait à partir de connaissances approfondies de l'enfant et de ses besoins (formation sur 3 ans sur concours après le BAC sanctionnée par un diplôme d'état décerné par le ministère de la santé). La préparation de cette profession associe acquisitions théoriques (pédagogie, santé, sociologie, psychologie, législation) et expériences pratiques au cours de stage à temps plein auprès d'éducateurs de jeunes enfants déjà en poste].

Elles sont mandatées pour garantir l'application du règlement de fonctionnement, du cadre et des démarches pédagogiques.

Elles assurent, de fait, la continuité du fonctionnement tant organisationnel qu'administratif, en lien avec l'Association gestionnaire employeur.

**FICHE DE POSTE**  
**Directrice/Directrice Adjointe**  
(Educatrice de Jeune Enfants.)

**\* DUREE HEBDOMADAIRE :**

- 32h30 réparties sur 4 jours selon le planning affiché dans les locaux de la structure : 30h auprès des enfants et 2h30 aux tâches administratives.
- Possibilité de permutation de poste lors des périodes de congés annuels ou de maladie

**\* DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Sous la responsabilité de l'association, elles assurent :

1. Un rôle dans le fonctionnement administratif des deux structures

Elles effectuent des tâches administratives liées au fonctionnement :

- Gestion de la liste des entrées
- Planning des présences hebdomadaires
- Pointage des présences journalières
- Tenue des fichiers des inscrits
- Elaboration des contrats des familles
- Diffusion et réception des documents relatifs à l'inscription
- Etablissement des factures et enregistrement des paiements
- Elaboration, par délégation, des bilans et prévisionnels pour les partenaires financeurs (CAF, MSA, Mairies)

## 2. Un rôle dans le fonctionnement de l'équipe

Elles veillent à ce que chaque membre du personnel encadrant puisse être responsable et garant du projet éducatif élaboré et réfléchi en équipe. Ceci afin que chacun puisse intervenir sur le jeune enfant dans un esprit de prévention, d'éducation, d'animation et de communication en ayant le souci permanent de favoriser son développement global, son épanouissement et le préparer ainsi à la vie sociale.

Elles mettent en place des outils et actions afin que chaque membre de l'équipe puisse se conformer au mieux au poste qui lui est alloué :

- Accompagnement des nouveaux contrats
- Elaboration des fiches de postes
- Gestion des heures de travail et congés du personnel
- Organisation et animation des réunions de fonctionnement d'équipe
- Suivi de l'application des règles d'hygiène et de sécurité

## 3. Rôle dans la fonction éducative

- Elaboration du projet pédagogique et mise en application, en collaboration avec les autres membres de l'équipe
- Accueil et intégration du parent et de l'enfant dans un travail de soutien, d'écoute, de réflexion, d'information et d'animation
- Garantie des interventions sur le jeune enfant dans un esprit de prévention, de sécurité physique et psychique, d'éducation et de communication
- Accompagnement des enfants lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des soins quotidiens et des activités
- Participation aux réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, soit 1h30 par mois, en soirée

## 4. Rôle au sein de l'association

Elles participent et contribuent activement aux projets de l'association.

Elles impulsent et coordonnent (en lien avec le président) la mise en place des besoins et objectifs de l'association et facilitent leurs applications :

- Recrutement du personnel, par délégation, selon un profil de poste défini par leurs soins, suivant le type d'emploi à pourvoir
- Réception et transmission de toutes les informations et documents reçus nécessaires au fonctionnement de l'association
- Coopération et implication dans les décisions inhérentes au fonctionnement de la structure afin d'en garantir le fondement et la continuité (2h de réunion/mois)
- Participation active aux réunions avec les divers partenaires extérieurs (CAF, PMI, Mairies...)
- Présentation pour l'AG de Juin des règles de fonctionnement des deux structures

**Elles doivent toujours tenir informé la Président de tout évènement ou accident, survenu soit dans les locaux soit sur l'enfant afin que cela puisse être pris en considération puis restitué soit à l'association soit aux parents. De même qu'elles doivent signaler à la Direction de la Solidarité tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou dans le fonctionnement.**

- Par roulement, **2 Auxiliaires de puériculture (AP)**, Mme **JULIEN Mathilde** (CDI 32h30/sem.) et Mme **MORIAUX Sophie** (CDI 32h30/sem.).

[L'A.P est une professionnelle paramédicale dont le rôle est de favoriser la santé et le développement de l'enfant. Elle dispense des soins spécialisés et participe à l'organisation des activités. Sa formation comporte 18 semaines d'enseignement théorique et 27 semaines de stage. Elle est sanctionnée par un diplôme professionnel dispensé par des écoles agréées].

Leur rôle est d'accompagner l'enfant et/ou le groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychiques soient offertes dans le respect des démarches pédagogiques du lieu d'accueil.

Elles peuvent **par délégation** assumer la responsabilité de l'accueil au sein de la structure.

<p><b><u>FICHE DE POSTE</u></b>  <b><u>Educateur Petite Enfance</u></b>          (Auxiliaire de Puériculture.)</p>
<p><b><u>* DUREE HEBDOMADAIRE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 32h30 réparties sur 5 jours selon le planning affiché dans les locaux de la structure.</li> <li>- Possibilité de permutation de poste lors des périodes de congés annuels ou de maladie.</li> </ul>
<p><b><u>* DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :</u></b></p> <p>Sous la responsabilité de la Direction, elle a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le projet pédagogique, veiller à ses applications en collaboration avec les autres membres de l'équipe et participer à sa réflexion</li> <li>- Par délégation, accueillir le parent et l'enfant dans un travail d'écoute, de réflexion, d'information, de conseil et d'animation</li> <li>- Accompagner l'enfant pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychologiques, soient offertes</li> <li>- Accompagner et encadrer les enfants lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des soins quotidiens et des activités</li> <li>- Veiller au respect des mesures d'hygiène tant pour les enfants que pour le matériel utilisé et les locaux</li> <li>- Veiller à utiliser les outils mis en place pour la bonne gestion du stock</li> <li>- Participer aux réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, soit 1h30 par mois, en soirée</li> </ul> <p><b>Elle doit toujours tenir informé la Direction de tout évènement ou incident, survenu soit dans les locaux soit sur l'enfant afin que cela puisse être pris en considération puis restitué soit à l'association soit aux parents.</b></p>

- Par roulement, **2 Auxiliaires Petite Enfance** titulaires du **CAP Petite Enfance**, Mme **PLAZOLLES Marine** (CDI 32h30/sem.) et Mme **PRATS CHRISTEL** (CDI 32h30/sem.).

- En poste fixe sur le Multi-Accueil, **3 Auxiliaires Petite Enfance** titulaires du **CAP Petite Enfance**, Mme **T'IOEN Jessica** (CDD 35h/sem.), Mme **RAYSSAC Jessica** (CDI 30h/sem.) et Mme **VEDEAU Adeline** (CDI 30h/sem.).

[Personnes qui bénéficient d'une formation de 2 ans, les préparant à assurer l'accompagnement de l'enfant au quotidien avec des notions sur les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité de l'enfant et l'entretien des espaces de vie].

Elles sont sous la responsabilité de l'équipe de direction ou de la professionnelle présente, leur rôle est d'accompagner l'enfant et/ou le groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychiques soient offertes dans le respect des démarches pédagogiques du lieu d'accueil.

**FICHE DE POSTE**  
**Auxiliaire Petite Enfance**  
(CAP Petite enfance)

**\* DUREE HEBDOMADAIRE :**

- 30h / 32h30 ou 35 h réparties sur 5 jours selon le planning affiché dans les locaux de la structure.
- Possibilité de permutation de poste lors des périodes de congés annuels ou de maladie.

**\* DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Sous la responsabilité de la Direction ou de la Technicienne petite enfance présente, elle se voit confier les tâches suivantes :

- Soutenir le projet pédagogique par des actions en accord avec la référence qui lui est confiée
- Seconder l'Accueillante pour lui permettre d'accueillir l'enfant et son parent, sans avoir à gérer le reste du groupe
- Accompagner suffisamment ce groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychologiques, soient offertes
- Accompagner et encadrer les enfants lors des repas, de l'endormissement, du réveil et des activités
- Effectuer des changes et des soins d'hygiène
- Assurer la préparation des repas des bébés et la mise en place des repas grands/moyens
- Veiller à utiliser les outils mis en place pour la bonne gestion du stock.
- Effectuer des tâches d'entretien des locaux
- Participer aux réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, soit 1h30 par mois, en soirée

**Elle doit toujours tenir informé la Direction de tout évènement ou incident, survenu soit dans les locaux soit sur l'enfant afin que cela puisse être pris en considération puis restitué soit à l'association soit aux parents.**

**NB:** Mercredi, horaires et personnels réduits (Mutualisation des deux structures pour une capacité de 20 enfants).

## 2) Le personnel de service

Mme **ESTEVE M-Paule** (CDI 20h) assure l'entretien des locaux du Multi-Accueil et du Jardin d'enfants. Elle est secondée par **1 Auxiliaire Petite Enfance** titulaire du **CAP Petite Enfance** Mme **RAYSSAC Jessica** qui assure plus particulièrement l'entretien des locaux du jardin d'enfants (2h/jour).

Elles sont sous la responsabilité de l'équipe de direction ou de la professionnelle présente, leur rôle est d'assurer et veiller à l'**entretien et à la désinfection des locaux** selon un protocole détaillé et un planning établis.

### **FICHE DE POSTE** **Personnel de service**

#### **\* DUREE HEBDOMADAIRE :**

- 20 heures réparties sur 5 jours selon le planning affiché dans les locaux de la structure.

#### **\* DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Sous la responsabilité de la Direction ou de la Technicienne petite enfance présente, il se voit confier la responsabilité du ménage avec les tâches suivantes :

- Entretien et désinfection complète des locaux et du matériel selon le protocole détaillé, donné en début de contrat et suivant le planning mensuel.
- Veiller au bon entretien du matériel mis à disposition et signaler toute dégradation éventuelle.
- Tenir un état du stock en produits ménagers et en informer les responsables de commandes suffisamment à l'avance, pour ne pas être en rupture.
- S'assurer de la fermeture de la structure au moment de partir (fenêtres, volets, portes, portail) et signaler toute dégradation éventuelle.

**Il doit toujours tenir informé la Direction de tout évènement ou incident, survenu soit dans les locaux afin que cela puisse être pris en considération puis restitué soit à l'association.**

## **B. Le travail d'équipe**

Le travail d'équipe, c'est permettre à chacune d'entre nous, par sa vie dans la structure et le rôle qui lui incombe de s'exprimer, de proposer, d'analyser, de réfléchir.

Il est donc nécessaire de prendre du recul, ceci lors de **temps de réunions** qui sont l'occasion de mettre en commun nos observations, notre questionnement afin de les affiner, les objectiver, dans un cadre professionnel sous-tendu par le projet pédagogique.

## 1) La réunion de fonctionnement

Temps de rencontre : **1h30 tous le 2 mois.**

- des réajustements concernant le fonctionnement organisationnel sont partagés et explicités pour que le sens en soit donné et qu'ainsi chaque membre de l'équipe en garantisse l'application en s'y sentant impliqué.
- l'accompagnement de l'enfant dans sa globalité est parlé, réfléchi et posé afin que ce dernier rencontre une cohérence dans les actions menées, pour lui permettre de se construire et ainsi évoluer de façon positive au sein de la structure.

Cette réflexion peut être sous-tendue par un travail sur un thème abordant le développement du jeune enfant.

Par le biais de ces échanges, l'équipe évalue ses pratiques, les conforte ou les réajuste pour finalement enrichir son approche de l'enfant et ainsi construire les actions éducatives dans lesquelles elle pourra mieux s'affirmer.

## 2) L'analyse des pratiques

Temps de rencontre : **1h30 tous les 2 mois.**

Elle est animée par une psychologue clinicienne, **Mme SABATIER Pascale**, afin de réfléchir ensemble aux difficultés éventuelles rencontrées par l'équipe, lors de l'accompagnement de l'enfant et/ou de sa famille.

Elle aide à réajuster les actions dans le souci de répondre au mieux à la « problématique ». L'équipe prend donc en compte l'enfant dans une dimension globale (psychique, familiale, sociale...) afin de donner du sens à ce qu'il vit.

Cette réflexion peut faire émerger des situations nécessitant un soutien plus spécifique et cela suppose une orientation de l'enfant et de sa famille, par les professionnelles, vers des lieux de consultations plus appropriés à la situation.

**Cette démarche entre dans la mission de prévention qui étaye notre travail social.**



**L'élaboration du projet pédagogique est le fruit d'une réflexion d'équipe, après avoir pris en compte l'adéquation des besoins du jeune enfant, des demandes parentales, des possibilités du lieu d'accueil et de la réglementation en vigueur.**

**L'objectif premier est toujours de donner un sens aux actions entreprises, afin d'offrir à l'enfant et aux parents une qualité d'accueil et d'accompagnement dans la cohérence et avec toujours le souci de s'inscrire dans une mission de prévention.**

BOUVET Maryline  
Directrice

DELPOUX Sandrine  
Directrice Adjointe

Approuvé par le Conseil d'Administration du 18/07/2017  
TERRIER DE LA CHAISE Annabelle  
Présidente

# **SOMMAIRE**

## **PREFACE : Le Projet d'Etablissement**

**A. Un projet social autour de deux structures Petite Enfance** p 1

**B. Un projet pédagogique** p 1

## **I. PRESENTATION**

**A. Une petite structure pour les 2 mois / 2 ans et +** p 3

**B. L'espace** p 3

1) Le hall d'entrée vitré p 3

2) Le lieu de vie p 4

3) Les chambres p 5

4) La salle de change p 5

**C. Les espaces communs avec le Jardin d'Enfants** p 6

1) La cuisine p 6

2) L'espace repas p 6

3) La salle d'eau p 7

4) La salle de motricité p 7

5) Le patio p 7

6) La bibliothèque p 7

7) Le bureau p 8

8) Le jardin p 8

**D. Une journée type** p 9

## **II. LES DEMARCHES PEDAGOGIQUES**

### **A. L'accompagnement de l'enfant** **p 11**

- 1) Le choix des références p 11
  - a) Les référentes de l'accueil p 11
  - b) Les référentes des bébés p 11
  - c) Les référentes des moyens/grands p 12
- 2) L'observation et la parole : outils de médiation privilégiés p 12
- 3) La relation de maternage : la juste distance affective p 13

### **B. Les temps forts de la journée de l'enfant** **p 13**

- 1) L'accueil p 13
  - a) La séparation p 14
  - b) Les retrouvailles p 14
- 2) Le sommeil p16
  - a) Le coucher p 16
  - b) Le réveil p 16
- 3) Les repas p 17
  - a) Le repas de midi p 17
  - b) Les goûters p 18

### **C. Nos démarches et positionnements éducatifs** **p 19**

- 1) L'acquisition de la propreté p 19
  - a) Le change p 19
  - b) Le pot p 19
  - c) Etre propre : processus de maturité p 20
- 2) Le jeu p 21
  - a) L'activité libre et le jeu symbolique p 21
  - b) L'activité dirigée p 22
  - c) Les supports d'activité privilégiés p 23
- 3) L'intégration de règles, de limites et interdits p 24

**D. La relation aux parents** **p 25**

**III. LES MESURES D'HYGIENE**

1) Les locaux p 27

2) L'enfant p 27

3) Le personnel p 28

4) Les mesures d'éviction p 28

**IV. LES INTERVENANTS EXTERIEURS**

**A. Le partenariat institutionnel** **p 30**

1) Le médecin de crèche p 30

2) Le médecin de PMI p 30

3) Le prestataire du service repas p 30

4) La psychologue p 30

5) Les écoles de formation p 31

**B. Les interventions ponctuelles** **p 31**

1) Le suivi médical occasionnel p 31

2) Les réunions à thème p 31

3) L'animation de fin d'année p 32

**C. Le partenariat éducatif** **p 32**

**V. LES SALARIEES**

**A. Présentation de l'équipe** **p 34**

1) L'équipe éducative p 34

2) Le personnel de service p 38

## **B. Le travail d'équipe**

**p 38**

1) La réunion de fonctionnement p 39

2) L'analyse des pratiques p 39